

**COMPTE RENDU - PROCÈS-VERBAL DE
LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 28 juin 2022



Nombre de Conseillers en exercice	:	29
" " présents	:	25
" " ayant donné pouvoir	:	04
" " votants	:	29

Date de la convocation : 22 juin 2022

PRÉSENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, M. PERNOT, Mme BAILLY, Mme DELACROIX, M. TISSOT, Mme BENOIT, Mme DAVID ROUSSEAU, Mme TBATOU, M. CUSENIER, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, Mme RIGOULET, M. VUILLEMIN, Mme GIROD, M. OLIVIER, M. POUX, Mme ROUSSEL, Mme DOUARD, M. BINDA, M. MIGNOTTE, M. CUEVAS, Mme LACROIX, Mme VERNIER-THIEMARD.

EXCUSÉS : M. GRENIER donne pouvoir à M. SAILLARD ; M. BONJOUR donne pouvoir à M. DUSSOUILLEZ ; Mme BAILLY-BAZIN donne pouvoir à M. OLIVIER ; M. LOMBART donne pouvoir à M. POUX.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bénédicte RIGOULET

X X X X X

Le Conseil Municipal s'est réuni à 19 heures 30 sous la présidence de M. Guy Saillard, Maire.

Mme Rigoulet est nommée secrétaire de séance.

M. le Maire.- Bonsoir à toutes et à tous.

Vous avez reçu la convocation en temps et heure, avec l'ordre du jour.

Adoption du procès-verbal de la séance du 19 mai 2022

Vous avez reçu le compte rendu de la séance du 19 mai le 2 juin.

Y a-t-il des remarques ? (*Néant*).

S'il n'y a pas de remarque, je considère qu'il est adopté à l'unanimité.

J'ai les excuses de :

M. Sébastien Bonjour qui donne pouvoir à M. David Dussouillez,
Mme Sophie Bailly-Bazin qui donne pouvoir à M. Laurent Olivier qui devrait arriver,
M. Nicolas Lombart donne qui pouvoir à M. Victor Poux,
M. Pascal Grenier qui me donne pouvoir jusqu'à son arrivée,
Mme Annelise Martin doit nous rejoindre.

La secrétaire de séance sera Bénédicte Rigoulet.

Informations diverses

Nous avons reçu des notifications de subventions.

Dans le cadre du schéma départemental des enseignements artistiques, la Commission Permanente du Conseil départemental a accordé les subventions suivantes :

- 27 349 € pour l'école municipale de musique répartie comme suit :
 - Le fonctionnement de la structure : 23 590 €
 - Le projet annuel d'école « Concert Cabaret » : 1 759 €
 - Le projet inter-écoles de création d'un big-band junior : 2 000 €

La Commission Permanente du Conseil départemental a décidé l'attribution d'une aide financière, au titre de la Dotation Relance Jura, pour l'opération suivante :

- réfection des sols du 1er étage de l'Oppidum

Montant HT de la dépense subventionnable : 34 400 €

Montant de la subvention accordée : 11 465 €

Remerciements

L'association UNAFAM remercie la municipalité pour la subvention attribuée (il y a eu un retard de réception de courrier lié à un changement d'adresse de l'association).

Le 6ème RMAF remercie la municipalité pour le soutien apporté lors de la course « les Heures du 6 », qui s'est déroulée le 4 juin 2022. Cette aide a apporté un soutien et un appui remarqué et a contribué au succès de cet événement.

Il est vrai qu'ils étaient très nombreux aux Louaitaux.

(Photo à l'écran de M. le Maire et du Colonel lors de l'événement).

Il s'agit du nouveau Colonel du 6^{ème} RMAF.

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal

Ce sont uniquement des renonciations à des droits de préemption.

PREMIÈRE COMMISSION : SÉCURITÉ, PERSONNEL ET COMMUNICATION

1. Modification du tableau des effectifs

M. Dussouillez.- "Régulièrement en cours d'année, le tableau des effectifs du personnel communal doit être modifié pour tenir compte de l'évolution des carrières des agents et des besoins de la collectivité dans l'organisation de ses services.

La modification proposée est la suivante :

SERVICE	EMPLOI SUPPRIME	EMPLOI CREE
PROPRETE BATIMENTS	Adjoint Technique CDD TNC au 31/08/2022 (31/35 ^{ème})	Adjoint Technique titulaire TNC au 01/09/2022 (31/35 ^{ème})
CHAMPA'LOISIRS POLICE MUNICIPALE	Adjoint d'Animation territorial au 20/09/2022 (35/35 ^{ème})	Adjoint Administratif territorial au 20/09/2022 (35/35 ^{ème})

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette modification du

tableau des effectifs, selon les conditions et dates susvisées."

Y a-t-il des questions ? (*Néant*).

Qui vote contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci.

QUATRIÈME COMMISSION : AFFAIRES SPORTIVES

2. Attribution de subvention : La Transju Cyclo

Mme Bailly.- "L'association Trans'Organisation présidée par Pierre-Albert Vandel, organise déjà plusieurs événements sportifs dans le massif jurassien.

En matière de ski nordique, l'épreuve historique est évidemment celle de la « Transju' », complétée par la Transju'Jeunes pour les 7-19 ans.

Concernant les trails, la Transju'Trail Blanc a lieu en hiver et la Transju'Trail au mois de juin sur le secteur des Rousses.

Dans le cadre de sa diversification et d'un objectif « 4 saisons » l'association a décidé de créer la Transju'Cyclo.

Cette nouvelle épreuve aura lieu le week-end des 17 et 18 septembre 2022 et aura Champagnole comme base.

Le samedi, il est prévu le départ de l'épreuve en itinérance sur 2 jours ainsi qu'une course enfant et un parcours de 39 km qui peut être réalisé à 2.

Le dimanche, 3 itinéraires de cyclotourisme sont prévus avec des distances de 60 km, 100 km et 180 km.

Les épreuves sont inscrites au calendrier de la Fédération Française de Cyclisme qui a, à ce titre, également mis en place un stage de préparation à la Transju' Cyclo.

Trans'Organisation s'appuiera également sur le savoir-faire de l'Association Cycliste de Champagnole.

Le budget prévisionnel total est de 137 000 € (document ci-annexé).

Considérant l'importance de ce nouvel événement et son impact potentiel, il est proposé d'attribuer une subvention de 5 000 € à Trans'Organisation.

La commission Affaires Sportives réunie le 15 juin dernier a émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le versement de cette subvention dans les conditions susvisées. Vous voudrez bien autoriser le maire à signer toutes les pièces nécessaires."

(*Photo à l'écran de l'affiche de l'événement*).

Y a-t-il des questions ? (*Néant*).

M. le Maire.- Je vais donner quelques précisions.

Trans'Organisation est venu nous consulter pour savoir si nous acceptons de prendre cette manifestation à Champagnole. C'est vraiment un gros événement. C'est la première année. Ils attendent 1 000 personnes au minimum et cela devrait gonfler au fil du temps.

Ils ont fait l'annonce de cette manifestation en présence de la presse parisienne, c'était à l'Oppidum. Ils veulent vraiment faire un gros événement cyclo, donc de la taille de la Transju ski, ceci dans une volonté de se diversifier et d'en profiter pour faire la promotion du Jura.

C'est intéressant et c'est très bien que ce soit basé à Champagnole puisque cela va graviter autour de Champagnole.

Mme Bailly.- C'est-à-dire qu'en se basant à Champagnole, ils peuvent rayonner à pas mal d'endroits.

Ils aimeraient aussi aller un peu dans le Doubs par la suite, tout comme la Transju l'hiver.

M. Tissot.- Ils avaient envie de venir à Champagnole parce que nous nous investissons par rapport au Tour de France. Nous voulons nous positionner comme étant une ville un peu « Cyclo » et nous allons commencer à faire des voies de circulation pour les vélos.

Et ils sont bien contents de venir à Champagnole parce qu'ils savent qu'ils seront bien reçus, ce qui n'est pas forcément le cas partout. Cela a donc aussi été l'une des motivations.

Ceci pour vous dire comment nous sommes perçus maintenant dans le département.

Mme Bailly.- On pensait la faire plus tôt.

M. le Maire.- C'est une date qui était libre, sachant qu'il y a d'autres manifestations en Bourgogne-Franche-Comté de ce type. Il fallait donc trouver une date où il n'y avait que nous.

Mme Bailly.- Il fallait aussi pouvoir s'inscrire dans le calendrier de la Fédé.

M. le Maire.- Oui, c'est un calendrier au niveau national. Comme on est inscrit dans le calendrier de la Fédé, cela devrait perdurer.

Viennent des personnes de partout.

Mme Bailly.- S'il n'y a pas d'autres questions, je mets au vote.

Qui vote contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci.

3. Modalités de location de vélo à assistance électrique

Mme Bailly.- "Dans le but de pouvoir encourager les Champagnolais à la pratique du sport et dans le cadre de sa compétence « Gestion des équipements sportifs communaux », la ville de Champagnole souhaite proposer un service de location longue durée de vélo à assistance électrique (VAE), ce qui permettra d'inciter à utiliser ce mode de déplacement.

La durée de la location sera de 2 mois pour un coût de 40 €/mois.

Ce service sera réservé aux Champagnolais sur présentation d'un justificatif de domicile.

10 vélos vont ainsi être proposés à la location.

La commission Affaires Sportives dans sa séance en date du 15 juin dernier a émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver les modalités de location de vélos à assistance électrique. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Y a-t-il des questions ?

Mme Rigoulet.- J'ai une remarque. Ce n'est pas une idée qui vient de moi, mais j'ai été surprise de voir ce point ainsi placé dans l'ordre du jour car je ne pensais pas que c'était pour faire du sport. J'aurais plutôt mis ce point en développement durable.

M. le Maire.- C'est vrai. Mais la mobilité, y compris la mobilité douce et tous les transports quels qu'ils soient, est une compétence de la Communauté de communes.

Les vélos nous ont été livrés cet après-midi. Ils étaient d'ailleurs depuis un moment chez le marchand de vélos qui nous avait demandé de les lui laisser un peu afin de remplir son magasin car il y a une grosse pénurie actuellement.

Nous avons fait le choix de placer cette opération au niveau du sport, du sport-santé, la compétence est donc municipale. Il s'agit ici d'une noble raison.

Mme Rigoulet.- Le plus important, c'est que les Champagnolais puissent en bénéficier.

M. le Maire.- C'est la solution que nous avons trouvée afin de pouvoir garder un fonctionnement municipal.

Mme Rigoulet.- J'attire l'attention sur le fait que mettre en location des vélos va augmenter le nombre de personnes qui circulent avec et cela va aussi mettre en lumière la difficulté de circuler à vélo.

Une manifestation est prévue samedi par rapport au vélo. Je ne sais pas si cela a déjà été fait au niveau de la municipalité, mais il me semble qu'il faudrait faire une réunion publique avec ceux qui seraient intéressés pour recueillir les idées, mais pas de façon ponctuelle, au détour d'une route, avec des personnes qui disent que ça ne va pas à tel et tel endroit.

Ne serait-il pas possible de se réunir avec des personnes qui pratiquent vraiment Champagnole à vélo plutôt que de n'avoir que des choses en opposition avec ce que la ville veut faire ?

Ne serait-il pas possible, à un moment donné, qu'il y ait une zone neutre ?

M. le Maire.- La zone neutre est toujours difficile parce qu'on a souvent affaire à des gens pour qui c'est une passion.

Concernant cette manifestation, j'espère que tous ceux qui viendront manifester payent l'impôt à Champagnole.

Mme Rigoulet.- Ce n'est pas une manifestation dans le sens de « manifester ». Ce sont des personnes qui se réunissent pour circuler à vélo et regarder les zones qui posent problème. Ce n'est pas une manifestation dans le sens négatif, de rébellion.

M. le Maire.- On a dit qu'on en ferait un petit bout cette année. Nous en ferons un petit bout tous les ans.

Je vous rappelle également que le point d'indice des fonctionnaires est annoncé avec une augmentation de 3,5 %, ce qui fait une augmentation des charges de fonctionnement de la ville de 250 000 €, sachant que je ne suis pas contre le fait d'augmenter les agents.

Je vous rappelle que pour l'électricité, si nous ne faisons rien, nous allons passer de 300 000 € à 650 000 € l'an prochain, que notre consommation de gaz, si nous n'y prenons garde, va passer de 140 000 € à 310 000 €.

Comprenez qu'avec tout cela, les investissements seront limités, sachant que là, on parle bien d'investissement. Mais si les Champagnolais sont d'accord pour qu'on leur mette 3 points d'impôts en plus, ce n'est pas un souci. Le fond du problème est là. Ce n'est qu'une basse question d'argent.

(Photo à l'écran des vélos électriques).

Mme Rigoulet.- Il faudrait communiquer sur ce que nous avons dit en commission, donc sur ce qui va déjà être fait pour montrer qu'on avance.

M. le Maire.- Oui, puisqu'il y en a plus de fait que ce que l'on peut penser.

Ces vélos valent 2 700 €. Nous allons les louer 40 € par mois, ce qui n'est pas cher au vu de la qualité des vélos. Il y aura un contrat. L'entretien sera bien sûr à la charge de celui qui le loue, je ne parle pas de changer les pneus puisque c'est nous qui le ferons.

C'est limité à 2 mois car le but est que celui qui veut acheter un vélo électrique pour aller dans Champagnole puisse l'essayer. Comme c'est un achat conséquent, il peut louer un vélo un mois ou deux pour voir si cela lui convient.

La Rochelle a lancé cela, mais il y en a également à Saint-Claude.

C'est donc pour que les Champagnolais découvrent la joie de la bicyclette électrique afin de faire leur choix.

Mme Delacroix.- Y a-t-il des conditions particulières pour pouvoir bénéficier d'une location, du type conditions de revenu ?

M. le Maire.- Non, il faut juste être Champagnolais.
Ce n'est pas de la location à la journée car je ne veux pas les retrouver au fond de l'Ain.
Ils sont numérotés. Nous avons les coordonnées de la personne avec un justificatif de domicile.

M. Vuillemin.- Il y aura aussi un chèque de caution de 2 000 €. C'est ce qu'on a dit en commission. Cela obligera la personne à ramener le vélo.

M. Cuevas.- Il faudra bien insister sur le fait qu'on ne peut pas le garder à l'année afin qu'ils puissent tourner et que tout le monde puisse les essayer.

M. le Maire.- C'est 2 mois au maximum.

Mme Rigoulet.- Normalement, il y a un code à coller quelque part contre le vol.

Mme Benoît.- Est-ce que vous avez prévu des antivols ?

M. le Maire.- Oui, il y aura des antivols dessus.

M. Tissot.- Je roule régulièrement à vélo le mercredi après-midi avec mon petit-fils, ça va très bien, mais je ne passe jamais par le centre-ville. Je passe par le chemin du Tram, je fais le tour pour retomber sur la voie verte et je reviens. Les voitures s'arrêtent pour laisser passer sur le passage piétons ; il n'y a pas de souci particulier.

C'est vrai qu'il y a des améliorations à faire et nous allons le faire progressivement, mais aujourd'hui, si on veut faire du vélo à Champagnole, on peut le faire.

M. le Maire.- Nous avons à relier certaines voies entre elles.

Mme Rigoulet.- Il faut faire la différence entre quelqu'un qui se déplace d'un point à un autre ou qui fait du tourisme pour se balader et quelqu'un qui l'utilise pour aller au travail, faire des courses, etc. Ce n'est pas la même utilisation et on ne prend pas les mêmes voies.

Si je veux aller à Crotenay depuis chez moi, je n'ai quasiment pas de coupure, comme lorsque je veux aller à Chalain. Mais si je veux aller à la Biocoop, prendre la rue du Martelage, la rue Bazinet ou aller faire d'autres courses, c'est déjà plus compliqué.

M. le Maire.- Là, tu parles de voies intercommunales.

La rue Bazinet va être aménagée. Une bande de 4 mètres de large sera réservée pour faire une voie douce, mais il faut faire les égouts.

Mme Rigoulet.- La population ne sait pas ce qui se dit en commission, c'est pour cela que je suggère de faire une communication pour montrer l'impact et l'intérêt que nous avons à l'implantation du vélo.

M. Dussouillez.- Nous savons qu'il y a des revendications de certaines personnes sur cette lubie de vouloir une piste cyclable au centre-ville, qui serait bien difficile à mettre en place.

Comme l'a dit Pascal, la piste cyclable aménagée sur l'avenue de la République et l'allée Ripotot est totalement sécurisée et elle est à quelques mètres du centre-ville.

M. le Maire.- L'allée Ripotot redeviendra un jour une voie cyclable avec une barrière au milieu comme avant, mais il faut faire quelques aménagements avant.

Maintenant que la voirie a été faite par la Communauté de communes - payée à 30 % par la commune - de la rue qui rejoint Aldi à la rue du Martelage, la voie du tram ne sert plus à rien. Mais nous avons d'autres choses à faire en ce moment.

Ceci va donc favoriser le déplacement des Champagnolais à bicyclette.

Mme Filippi.- Qui va gérer la location ?

M. le Maire.- La police municipale.

Mme Bailly.- Je mets au vote.

Qui est contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci.

4. Présentation du dispositif Tour de France

Mme Bailly.- "La 8^{ème} étape du Tour de France 2022 reliant Dole à Lausanne, pour une distance totale de 186 km, dont 114 kilomètres dans le département du Jura, traversera Champagnole le samedi 9 juillet prochain.

L'itinéraire concerne 7,6 km de parcours sur le territoire de la commune de Champagnole, dont 3,4 km en partie urbaine.

Ceci nécessite un dispositif particulier qui sera présenté en séance ainsi que toutes les informations concernant cette étape."

M. Laithier.- Comme nous sommes la ville du vélo, ce sera la 4^{ème} fois en 7 éditions que nous accueillerons le Tour de France (2016, 2017, 2020, 2022). Le Tour de France qui partira ce vendredi de Copenhague pour 3 jours dans le Danemark, avant d'arriver dans le nord de la France mardi, un petit passage par la Belgique, la Lorraine puis la Haute-Saône. Il arrive en Franche-Comté à La Planche des Belles-filles, la veille de l'étape jurassienne. En 2020, c'était l'inverse, le Tour de France allait dans l'autre sens, il passait par les Pyrénées et finissait par les Alpes. L'étape jurassienne était la veille de celle de La Planche.

Puis l'étape Dole-Lausanne, avant les Alpes, le Massif Central, les Pyrénées, Cahors et Rocamadour, ce qui sera très télégénique.

Le Tour finira à Paris le 24 juillet.

La 8^{ème} étape partira de Dole, passage par la plaine avant d'arriver à Arbois pour le bicentenaire de la naissance de Pasteur, la montée du Fer à cheval, à Montrond la course retrouvera la RN5, il y aura un sprint intermédiaire. Ensuite, ils iront jusqu'à l'échangeur nord de Champagnole, ils traverseront la ville et ensuite Syam, Les Planches, Foncine, Les Rouges Truites, Saint-Laurent. À Saint-Laurent, ils retrouvent la RN5 au rond-point du Casino. Puis Morbier, Morez. À Morez, ils font un petit écart pour passer au centre-ville, comme ils le font à Champagnole. Ils retrouvent la RN5 à la sortie, la montée aux Rousses, les Rousses, puis ils partent sur la gauche pour longer le lac des Rousses côté sous Le Risoux, puis Bois d'Amont, le passage en Suisse, le lac de Joux, la montagne, descente sur la plaine, les bords du lac et Lausanne avec une arrivée en côte puisque Lausanne est très pentu. Quand on part du lac et qu'on arrive au stade, il y a un gros dénivelé.

Ce qui fait 186 km dont 114 dans le Jura.

Vous avez ensuite l'affiche faite par nos services, par Rachel. On crée à chaque fois une affiche locale spécifique qui est toujours assez enviée, qu'on nous réclame, même par ASO, l'organisateur du Tour.

Les horaires : l'étape partira de Dole à 11 h 05 pour la caravane, à 13 h 05 pour le départ fictif. Pour Champagnole, la caravane passera à 12 h 40 au kilomètre 54 et les coureurs entre 14 h 33 et 14 h 40 selon leur vitesse.

En 2016, ils étaient passés lentement, ils étaient donc passés sur l'itinéraire le plus tardif.

En 2017, ils étaient partis à fond dès le départ à Dole et ils étaient en avance sur l'horaire le plus rapide.

La caravane dure à peu près 35 minutes, donc jusqu'à 13 h 15 en gros. Après, il se passe encore à peu près 1 h 15 avant le passage des coureurs.

Ces horaires déterminent ceux de la bulle privative, c'est-à-dire que l'ensemble du circuit est totalement fermé pendant 3 h 30, durée qui est mouvante au fur et à mesure de l'avancée de la course. Ce qui veut dire, avec une caravane à 12 h 40, que l'itinéraire est complètement fermé à Champagnole à 11 h 40 et ensuite environ une demi-heure après le passage des coureurs, ce qui mène jusqu'à 15 h 15. De 11 h 40 à 15 h 15, Champagnole sera donc totalement bouclé et même un peu plus pour le centre-ville.

L'arrivée à Lausanne est prévue aux alentours de 17 h 40.

L'itinéraire dans Champagnole : sortie de la RN5, arrivée par l'échangeur nord, SaniJura, la rue Pichon, la rue Baronne Delors, toute l'avenue de la République. Ils continuent tout droit par l'avenue Jaurès. Ils passent devant chez Renault. Ils sortent au rond-point de Syam.

Ce qui fait plus de 7 km sur la commune de Champagnole et 4 km en ville parce que le territoire de Champagnole commence, en gros, au pont d'Ardon et il se poursuit au sud jusqu'aux Forges de Syam.

Les 4 km en ville, c'est de l'échangeur nord à l'échangeur sud.

Les espaces d'animation sont prévus au centre-ville sur la place de la mairie d'une part et sur le parc de Belle Frise d'autre part. Place de la mairie est prévue une buvette tenue par l'association cycliste, avec un écran géant qui diffusera la totalité de l'étape, un stand ECOSYSTEM - sur lequel je reviendrai après - et des jeux.

Au parc de Belle Frise est prévue une buvette tenue par l'association de chasse - c'est la première fois -, un écran géant, le stand de la banane de Guadeloupe et de Martinique, des jeux pour enfants, des trotinettes.

Sur l'ensemble de la ville et sur ces deux espaces, sont prévues des fanfares mobiles et un speaker animateur sur la place de la mairie.

ECOSYSTEM aura un stand sur la place de la mairie côté Poste. Vous commencez à les connaître puisqu'ils font régulièrement de la pub à la télé et à la radio ; c'est le gros organisme en charge du recyclage, partenaire du Tour, notamment pour la collecte de téléphones. Nous avons déjà participé à l'opération en 2021, nous y participons à nouveau cette année.

Le nombre de téléphones dans les tiroirs des Français est estimé entre 54 et 110 millions. Si on fait le prorata, il y en a 10 000 sur le territoire champagnolais. Il y a une urne à l'accueil de la mairie depuis un moment, mais elle sonne creux. Donc si vous avez des téléphones dans vos tiroirs, ainsi que votre famille, je vous invite à venir les déposer avant le 8 juillet, la veille du Tour, dans cette urne. En contrepartie, ECOSYSTEM avec qui nous avons passé une convention, ainsi qu'avec le CCAS, va nous donner plusieurs dizaines de téléphones recyclés, en bon état de marche, que le CCAS sera ensuite habilité à donner à des personnes qui en ont besoin.

N'hésitez donc pas à amener vos téléphones à l'accueil de la mairie.

Mme Girod.- Est-ce qu'il y aura une communication de faite ?

M. Laithier.- Elle a déjà été faite sur le Facebook de la ville. Il y a eu un grand article du Progrès, d'Antoine Decléty, il y a une dizaine de jours, d'une demi-page. Mais comme cela ne prend pas, je fais également appel à vous.

Un autre stand à Belle Frise : La banane de Guadeloupe et de Martinique qui fait partie des sponsors de la caravane du Tour. Ils ont choisi Champagnole pour, en plus, faire un stand d'animations. Ils seront donc à Belle Frise avec des jeux, des cadeaux et des ballons.

Pour ce qui est de la circulation, nous avons des contraintes plus importantes sur le centre-ville. Avenue de la République, la circulation sera interdite dès le samedi matin à 5 heures parce que c'est à cette heure-là que l'on posera le couloir de barrières et les banderoles. On a mis jusqu'à 10 heures mais je pense que ce sera fini à 9 heures. Ce qui veut dire que jusqu'à 11 h 30, il y aura un passage possible en circulation dans la grande rue, sachant qu'il ne sera pas possible de s'y arrêter. La voirie devant La Poste sera également fermée toute la journée jusqu'à 19 heures au

maximum, comme prévu dans l'arrêté.

C'est-à-dire qu'après le passage des derniers coureurs, puis de tous les véhicules suiveurs, des véhicules médicaux puis la fin de course, donc vers 15 h 30, nos agents commenceront à enlever les banderoles, ensuite les barrières. Pendant tout ce temps, pour des raisons de sécurité, la grande rue restera fermée.

À mon avis, on pourra rouvrir vers 18 heures.

Le stationnement sera également interdit dans toute cette zone, Avenue de la République dès la veille au soir, après la fermeture des commerces. Ce qui nous laisse le temps de prévenir, et à la police de repérer les éventuelles voitures ventouses. En commençant le matin à 5 heures, cela nous laisse aussi le temps de nous retourner.

(Diffusion de photos du passage du Tour de France dans la grande rue en 2016-2017).

Il y a régulièrement des rétrécissements dans la grande rue, mais avec un peloton de 160 coureurs lancé à 50 km/h, on ne peut pas se permettre, pour des raisons de sécurité, d'élargir puis de rétrécir trois fois la rue. En accord avec ASO, nous prenons la largeur la plus étroite pour définir la largeur du couloir sur 500 mètres.

Les drapeaux Made in Jura seront accessibles en mairie et dans plusieurs points à partir de lundi. Le samedi du Tour, il y aura également plusieurs points de distribution pour les drapeaux et pour les casquettes jaunes.

Le marché ne pourra pas se tenir place de la Mairie. Il y a eu des discussions avec les marchands, certains étaient pour, d'autres étaient contre. Au final, il aurait été très difficile, en termes de logistique, de stationnement et d'accès de maintenir le marché le matin. En plus, il serait compliqué de repartir puisqu'au moment de la fin du marché, la ville sera complètement coupée en deux et on ne passera plus d'un côté à l'autre. La décision a donc été prise d'annuler le marché exceptionnellement pour ce samedi matin 9 juillet.

La soirée devait se poursuivre avec le PopOppidum qui n'aura finalement pas lieu.

Mme Rigoulet. - J'ai vérifié sur le Facebook de la ville et je n'arrive pas à retrouver la publication d'ECOSYSTEM.

M. Laithier. - On va la relancer.

Y a-t-il d'autres questions ?

M. le Maire. - Les gens auraient pu venir au marché mais ils se seraient retrouvés bloqués et n'auraient pas pu rentrer chez eux.

M. Laithier. - Nous devrions avoir la même météo qu'en 2016, 2017 et 2020, à savoir grand bleu et soleil. On a donc toujours de belles images du Jura.

M. le Maire. - Début juillet, il y a toujours pas mal de Hollandais à Chalain, sachant que Champagnole est la commune la plus proche du lac de Chalain pour voir le Tour de France. Nous allons donc faire de la communication au Domaine en passant par Florent. À La Pergola, c'est plus compliqué, mais au Domaine, c'est le Département.

Y a-t-il des questions sur cette journée festive ? *(Néant).*

Un courrier va partir suite à mon entrevue avec Christian Prudhomme qui est venu il n'y a pas très longtemps ; Champagnole sera candidat à une arrivée d'une étape du Tour de France féminin.

Je l'avais promis, il y a 2 ans, aux dames de « Donnons des Elles au Vélo » qui étaient assez fabuleuses. Elles ont fait exactement le même tour que les hommes 1 mois avant. 300 à 400 Champagnolais étaient venus les accueillir aux Louaitaux. Elles avaient fait l'étape Bourg-Champagnole.

Pour ce qui est du retour du Tour masculin, ce n'est pas moi qui m'en occupe.

J'espère que vous serez toutes et tous présents. Nous aurons un petit moment de

convivialité sur la place de la mairie où j'espère que Christian Prudhomme pourra s'arrêter un petit coup, comme il l'a fait les autres fois.

CINQUIÈME COMMISSION : URBANISME, TRAVAUX ET HABITAT

5. Habitat : Modalités d'application « subvention ascenseurs »

M. le Maire.- "Afin de favoriser l'attractivité du parc de logements au sein de la commune, la commune a souhaité mettre en place une subvention pour l'installation d'ascenseurs.

En effet les logements champagnolais, notamment ceux situés en centre-ville, sont très peu équipés d'ascenseurs, ce qui rend leur accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et plus particulièrement les personnes âgées compliquée.

À titre d'exemple, la commune a installé un ascenseur lors des travaux de création de six logements dans l'immeuble de l'ancienne trésorerie, ce qui a permis à des personnes âgées de s'installer et de profiter de toutes les commodités que peuvent leur offrir les commerces du centre-ville. Son coût par étage s'est élevé à 10 000 € HT / niveau desservi.

Le but recherché est donc d'inciter les propriétaires occupants ou bailleurs à installer des ascenseurs pour rendre les logements plus attractifs.

La subvention sera de 5 000 € / étage desservi au-delà du rez-de-chaussée dans la limite de 2 demandes par an par bailleur/propriétaire.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver les modalités d'application de la « subvention ascenseurs ». Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Quand on dit qu'on subventionne à 5 000 € l'étage, on subventionne à 50 %. On doit cependant définir ce qu'est un étage et puis limiter un peu La Maison Pour Tous qui est propriétaire d'énormément de bâtiments à Champagnole afin qu'ils ne décident pas d'en faire 10 dans la même année. Ce sera donc limité à deux demandes par an par bailleur/propriétaire.

Nous avons de la chance car les trois tours vers la gendarmerie ont déjà des ascenseurs.

Dans une annexe, nous avons défini ce qu'était un étage. On subventionne à partir du premier niveau d'habitation. On ne subventionne pas les caves, ni les greniers.

Pour être classé rez-de-chaussée, il faut moins de 10 marches. Au-delà, on subventionne.

Les bâtiments de l'office HLM ne sont pas concernés parce qu'ils sont tous soit sur des garages, soit sur des sous-sols et ils sont tous faits pareil. Ils ont débuté les travaux puisque cela avait été voté en Conseil municipal.

Mme Rigoulet.- La ville ne se subventionne pas elle-même ?

M. le Maire.- Non, mais cela nous permet de savoir combien ça coûte.

Mme Rigoulet.- L'intérêt est donc de réinvestir les logements du centre-ville qui se vident ?

M. le Maire.- Oui, mais nous n'avons pas mis de limites géographiques. L'office HLM est aux Combettes, rue de Verdun et à d'autres endroits dans la ville.

Mme Rigoulet.- Il y a aussi beaucoup de bailleurs privés.

M. le Maire.- C'est valable aussi pour les bailleurs privés.

Mme Rigoulet.- Sais-tu à peu près combien de bailleurs sont intéressés ?

M. le Maire.- Non. Au centre-ville, plusieurs immeubles sont faits de sorte qu'il y ait une entrée commune à deux immeubles. C'est idéal puisqu'on pourrait desservir deux immeubles, donc un nombre d'appartements assez important. Mais j'en ai discuté avec le propriétaire d'un immeuble et le propriétaire d'à côté n'est pas intéressé. Il y a là une problématique et c'est donc souvent un peu compliqué.

Nous avons déjà fait de la publicité là-dessus et nous le disons à ceux qui réhabilitent lorsqu'ils déposent un permis de construire.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*).

Je mets au vote :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

6. Convention de servitudes avec ENEDIS

M. le Maire.- "Dans le cadre du raccordement basse tension pour l'alimentation électrique de parcelles au lotissement Sur Valières, les travaux envisagés doivent emprunter les parcelles BC n° 251 et BC n° 265, propriété de la commune de Champagnole.

Il est nécessaire de signer une convention avec ENEDIS pour autoriser le passage de la canalisation souterraine sur l'emprise des parcelles.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'établissement de cette convention de servitudes avec ENEDIS. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

(*Affichage du plan sur les écrans*).

Cette parcelle qui fait un peu plus de 3 000 m² était réservée pour des investisseurs. Faute d'investisseurs intéressés, nous l'avons redécoupée en quatre parcelles. Ce qui veut dire qu'il a fallu remettre un réseau de distribution, puisqu'il n'y avait qu'un compteur, et donc conventionner avec ENEDIS pour qu'ils amènent l'électricité pour desservir ces parcelles.

Beaucoup d'investisseurs ont acheté pour faire des maisons jumelées, voire triplées, ceci sur des parcelles ordinaires du lotissement.

Nous en avons une autre dans ce cas, de 5 600 m², là où il y a un gros tas de terre. Un Pontissalien était intéressé mais cela n'a pas abouti. Nous allons donc faire 6 parcelles. Un investisseur privé Champagnolais va faire une maison jumelée. Un investisseur privé champagnolais va faire une maison triplée. Quelques Champagnolais vont faire des maisons. Il y aura au total 10 maisons sur cette grande parcelle. Il faudra donc sûrement reconventionner avec ENEDIS.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*).

Je mets au vote :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Comme Pascal Grenier est toujours en réunion à l'école du Boulevard, nous reviendrons à la 7^{ème} commission par la suite.

HUITIÈME COMMISSION : COHÉSION SOCIALE

8. Création d'espaces sans tabac

Mme Benoit.- "Dès le début de l'année 2020, une rencontre avait eu lieu avec la Ligue

Contre le Cancer avec le projet de créer des espaces sans tabac. Cette opération avait été suspendue durant la crise sanitaire mais il convient à présent de la relancer. Le dossier avait été examiné par la commission Cohésion Sociale et par la commission Vie Scolaire et Péri-scolaire.

Le premier espace sans tabac a été créé à Nice dès 2012 et le dispositif s'étend chaque année.

Il s'agit d'espaces publics extérieurs sans tabac et faisant l'objet d'une signalétique.

Les objectifs de la Ligue Contre le Cancer consistent à réduire l'initiation au tabagisme des jeunes, encourager l'arrêt du tabac, promouvoir l'exemplarité et la mise en place d'espaces publics conviviaux et sains, éliminer l'exposition au tabagisme passif notamment des enfants.

Après avis des commissions municipales, il est proposé de créer des espaces sans tabac aux abords des écoles primaires (zones d'attente des parents) et des aires de jeux pour enfants.

Une convention de partenariat doit être établie entre la ville de Champagnole et le comité du Jura de la Ligue Contre le Cancer. Ce dernier s'engageant à un accompagnement, une sensibilisation et une communication autour de l'opération.

Vous voudrez bien approuver la création des espaces sans tabac sur la ville de Champagnole, approuver la convention avec la Ligue Contre le Cancer et autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

(Affichage de la signalétique concernant l'opération et d'un tract distribué).

75 000 décès par an sont dus au tabagisme, dont 45 000 suite à des cancers.

La pollution des mégots est également importante. On compte 350 tonnes de mégots par an sur les trottoirs parisiens, dont le ramassage et le traitement ont un coût.

On compte 200 000 mineurs par an qui commencent à fumer, ce qui est important. Cette signalétique a pour but de sensibiliser les parents.

M. le Maire.- Nous en avons discuté pour la première fois lors de la marche rose, lorsqu'on a remis le chèque avec les représentants de la ville.

Mme Rigoulet.- À l'heure actuelle, le gros fléau, c'est la cigarette électronique, chez les jeunes comme chez les adultes. Mais il est très bien de sensibiliser les gens.

Mme Benoit.- Y a-t-il des questions ?

M. le Maire.- On ne peut qu'être favorable à cette initiative.

Mme David Rousseau.- Le Conseil municipal des enfants, lors du deuxième mandat, avait fait des affiches qu'on avait mises devant les écoles pour ne pas que les personnes jettent leurs mégots par terre. Il y avait les chewing-gums et les cigarettes.

M. le Maire.- Le chewing-gum est aussi un fléau sur les trottoirs.

Y a-t-il des questions ? *(Néant).*

Mme Benoit.- Je mets au vote.

Qui est contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie.

NEUVIÈME COMMISSION : FINANCES

9. Convention avec la commune de Cize

M. Tissot.- "Le restaurant municipal de Champagnole fabrique et livre des repas pour des

écoles de la périphérie, celles de Crotenay, la Fresse et Cize.

Si une convention existe avec les deux premières structures, elle n'a pas été établie avec la commune de Cize.

À la demande de la Chambre Régionale des Comptes, il convient de régulariser la situation et d'établir une convention fixant les modalités de cette prestation de services.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette convention et autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

La convention vous est jointe.

Pour que nous puissions continuer à les livrer, il faut qu'ils signent la convention, ce qui ne devrait pas poser de problème.

Avez-vous des questions ? (*Néant*).

Je mets au vote.

Qui est contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie.

ONZIÈME COMMISSION : DÉVELOPPEMENT DURABLE

10. Information : secteur d'extinction de l'éclairage public

M. le Maire.- C'est une information. Nous avons déjà parlé dans cette assemblée de l'extinction des lumières de Champagnole que l'on considérerait comme secondaires, donc mis à part sur les axes principaux.

Nous avons regardé avec les services techniques afin de voir où nous pourrions nous passer d'électricité entre 23 heures et 6 heures du matin. Ce qui est compliqué car nous avons 57 armoires de commande qui ne sont pas forcément pas rue mais par secteur.

L'avenue Edouard Herriot est un axe prioritaire, avec une caméra d'entrée de ville qui nécessite de la lumière si nous voulons avoir une vidéoprotection même de nuit. Sont également éclairées certaines rues adjacentes.

Nous avons 2 300 points lumineux sur la ville et il n'en resterait que 700, sachant que nous allons en changer à peu près 200 cette année et qu'on en a déjà un certain nombre (une bonne centaine) qui sont déjà en Led.

Nous avons 300 000 € d'électricité à payer par an au tarif 2021. Si nous ne faisons rien, ce sera 650 000 € en 2023 avec ce qui nous est annoncé. Le PDG de Total, celui d'ENEDIS et de ENGIE ont fait des annonces ce week-end disant qu'il fallait tout de suite s'habituer à limiter sa consommation d'électricité et de gaz parce que l'hiver 22-23 sera compliqué à passer et il y en a qui ne pourront plus payer suite à des augmentations exponentielles.

Je vous rappelle que l'électricité et le gaz qu'achète la ville ne sont pas dans la convention qu'a passée l'Etat avec des tarifs protégés. Nous sommes sur un marché groupé qui est l'équivalent du SIEDEC de la Nièvre qui lance des appels d'offres. Nous en faisons partie avec des hôpitaux, des grandes villes et des Départements. C'est donc vraiment au niveau national.

(*Affichage à l'écran des points d'éclairage restants sur la ville*).

Il reste donc la rue Stephen Pichon à l'entrée de Champagnole, l'avenue Edouard Herriot, la traversée de la Grande rue, donc la boucle du centre-ville, le quartier Pléiades / rue de Verdun, la descente de Belle Frise, l'avenue Jean Jaurès, le quartier Combettes / les tours. Ce qui fait 700 points lumineux.

Mme Rigoulet.- Tu ne laisses pas la Plaine de jeux ?

M. le Maire.- J'ai remarqué que c'était déjà éteint la nuit. On mettra une caméra infrarouge.

Il resterait également la place de la mairie.

En 2021, l'éclairage public se montait à 134 000 €, ce qui représente presque la moitié de la consommation d'électricité de la commune. Avec ces changements, nous devrions payer 84 000 € d'électricité malgré une augmentation de 2,5 % l'an prochain. En continuant notre effort, nous devrions baisser de 20 000 € par an pour arriver aux environs de 45 à 50 000 € d'ici 3 ans. En espérant que les prix repartent à la baisse également.

Il fallait réagir, nous allons donc réagir.

Toutes les armoires de commande ne sont pas au même tarif puisque nos abonnements ne sont pas tous les mêmes sur tout le territoire.

Nous ne sommes pas dans l'urgence, mais nous allons mettre tout cela en place ces jours-ci.

Mme Rigoulet.- Techniquement, est-ce que cela se fait depuis une régie ?

M. le Maire.- Non. Il faut régler les 57 armoires. Mais cela va assez vite puisque nous avons quatre électriciens à la ville. Ce sera fait pour la deuxième semaine de juillet puisqu'on prévient dans le magazine qui va être distribué.

Toutes les salles de sport vont également être équipées en Leds, ainsi que la plaine de jeux.

(Affichage à l'écran du plan initial des points lumineux sur la ville).

Le but est de ne pas augmenter l'impôt si possible. Pour l'instant, c'est possible et on espère pouvoir continuer.

M. Cusenier.- Quels sont les horaires de coupure ?

M. le Maire.- 23 heures / 6 heures Théoriquement, il ne devrait plus y avoir de gamins dans les rues à cette heure-là.

Ce n'est pas gravé dans le marbre. Si cela pose problème à tel ou tel endroit, nous pourrions très bien revenir en arrière. On peut en effet revenir sur ce que nous décidons ici.

Y a-t-il des questions ?

M. Pernot.- Concernant l'éclairage public, je parle de mon expérience personnelle, sachant que j'habite rue de la Chapelle qui n'est pas éclairée. Sur mes garages, j'ai mis deux petites installations solaires qui s'éclairent lorsqu'on passe devant. C'est source de grande satisfaction. Ce système s'allume lorsqu'on arrive et le temps de se garer.

Ne pourrait-on pas mettre des éclairages publics qui aient ce fonctionnement ?

Peut-être pas partout parce que l'investissement serait assez conséquent, mais je suis assez étonné du résultat de ces babioles achetées dans un magasin de bricolage. Cela fait plus d'un an que je les ai installées et elles fonctionnent toujours.

M. le Maire.- Je suis d'accord avec toi, nous allons continuer à réfléchir. Pour l'instant, nous agissons un peu dans l'urgence.

M. Laithier.- Il existe des technologies où il faut développer de la connectique. Aujourd'hui, notre système n'est pas prêt pour cela. Là, il s'agit d'une solution simple « on/off ». Mais dans l'avenir, il existe déjà dans certaines villes où certains quartiers des solutions connectées. Il y a plusieurs systèmes, soit on commande tout à distance par un opérateur, soit c'est le particulier qui a une appli sur son téléphone qui s'appelle « J'allume ma rue » qu'il active lorsqu'il sort de chez lui.

M. Pernot.- Mon système ne nécessite aucune connectique.

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres questions ? (*Néant*).

Ce qui nous a aussi fait opter pour cela, c'est le fait que sur un lotissement à Champagnole, un à Cize et un Ney, ils ont déjà éteint depuis un certain temps, ainsi qu'à Sapois et à Equevillon, et il n'y a pas de différence.

Je mets au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

TREIZIÈME COMMISSION : FORET

11. Adhésion à l'AOC Bois du Jura

M. Tissot.- "L'appellation d'origine contrôlée « Bois du Jura » est référencée auprès de l'INAO, Institut National de l'origine et de la qualité, et fait l'objet d'un cahier des charges homologué en mars 2019.

Le produit est le bois scié de sapin pectiné et l'épicéa commun.

Une aire géographique a été délimitée, intégrant un grand nombre de communes du Jura et du Doubs, de l'Ain dans une moindre mesure, et deux communes de Saône-et-Loire.

Il s'agit de peuplements forestiers situés à une altitude supérieure à 500 m.

Concernant la forêt communale de Champagnole, il a été établi avec l'ONF un recensement des parcelles pouvant remplir les critères ; il a été retenu des secteurs avec une bonne qualité de production, des bois avec une densité élevée, ne rencontrant pas encore de problème sanitaire.

Vous disposez en pièces jointes du plan global et des plans détaillés des différents secteurs.

Au total, la surface retenue est de 174,7 ha, constituée à 95 % de sapin pectiné.

Après avis favorable de la commission Forêts en date du 16 juin dernier, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'adhésion de la commune de Champagnole à l'AOC Bois du Jura. Il convient également d'approuver le versement des cotisations et/ou redevances adéquates. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

(Affichage d'un plan indiquant les forêts concernées).

Mme Girod.- Le fait que ce soit AOC va-t-il leur faire prendre de la valeur ?

M. Tissot.- C'est ce qu'ils espèrent. On peut demander son avis à Frédéric.

M. Mignotte.- Le consommateur ne verra pas de changement entre une charpente en bois du Jura, en bois vosgien ou en bois de Savoie.

M. Pernot.- C'est du marketing. C'est la marque Jura qui est importante.

M. Mignotte.- On sait que les scieurs du Jura ont 2 % de leur production en dehors du Jura.

La scierie Grandpierre s'est mise en AOC, c'est très bien. Mais la différence entre un bois de charpente AOC et un autre ne se voit pas comme pour un fromage.

Mme Girod.- Et s'il y a du bois scolyté dedans ?

M. Mignotte.- Cela n'empêche pas de le scier. On ne scie pas que du beau bois, heureusement. On scie toutes les catégories pour faire du bois d'emballage, par exemple.

M. le Maire.- C'est une image de marque et ça parle du bois du Jura.

Nous n'avons classé que nos plus belles forêts sur nos 800 hectares. Certaines ne valent pas grand-chose.

M. Mignotte.- Ceux qui consomment le plus de bois en France, c'est toute la partie ouest. Ils n'ont pas une forêt et ce sont eux qui en consomment le plus. Il y a des dizaines de dépôts alors qu'il n'y en a pas en Franche-Comté. Pour eux, ce n'est pas important que ce soit du bois du Jura.

M. le Maire.- Ce n'est pas grave, c'est une image de marque.

M. Mignotte.- Oui, c'est bien.

M. Tissot.- Lors de la dernière vente de bois, j'ai constaté que le bois avait pris de 30 à 40 %. Avec l'AOC Bois du Jura, c'est un plus qui équivaut à de la qualité.

Mme Rigoulet.- Il y a aussi de l'huile essentielle de sapin. Cela peut donc être intéressant s'il y a des AOC sur certains bois de sapins.

M. le Maire.- C'est plus pour du bois de charpente que pour des huiles essentielles.

Je vous rappelle que l'agrandissement pour faire manger les enfants cet été a été réalisé en bois AOC Bois du Jura. Cela a été le premier chantier terminé.

Il y a aussi la maison de santé.

M. Mignotte.- Dans toutes les constructions qui se font au niveau national, un pourcentage d'utilisation de bois français est imposé aux architectes. Si c'est en plus du bois AOC Jura, c'est encore mieux.

M. Tissot.- Le fonctionnement de l'AOC Bois du Jura était un peu léger au niveau de la structure. Ils viennent d'embaucher une personne à plein temps. Il y a donc une volonté et nous devons les accompagner.

M. le Maire.- Est-ce que tout le monde croyait à l'AOC Arbois à sa création, en 1936 ? Je ne sais pas. Il faut donc être précurseur.

M. Mignotte.- Avec un AOC, ce bois est censé valoir un peu plus cher.

M. le Maire.- On a déjà la garantie d'avoir des sapins qui ont poussé à une altitude de 500 m au minimum.

M. Mignotte.- C'est le cas de toutes les communes forestières du Jura. Ils ont pris large ! Après, c'est le plateau et c'est du chêne.

M. Tissot.- Y a-t-il d'autres questions ? (*Néant*).

Je mets au vote.

Qui est contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie.

12. Demande de subvention : ilots d'avenir

M. Tissot.- "La forêt française connaît une crise sanitaire depuis plusieurs années et des

essences auparavant adaptées à notre climat subissent à présent un dépérissement.

C'est pourquoi il est mis en place une démarche expérimentale intitulée « Ilots d'avenir », agréé par le label PEFC de gestion forestière durable (auquel la ville adhère) et intégrée dans les programmes régionaux de la forêt et du bois.

Un ilot d'avenir est constitué d'une surface comprise entre 0,5 ha et 5 ha, sur lequel est testée une essence supposée être mieux adaptée au climat futur.

Après discussion avec l'ONF, et avis favorable de la commission Forêts le 16 juin dernier, il est proposé dans ce cadre de retenir une surface d'un hectare, partie de la parcelle forestière n° 22, cadastrée section BR n° 17. Ce lot est situé sur le secteur des Louaitaux, à l'Est de la RN5 et au sud de la scierie Grandpierre. Il est prévu de planter du calocèdre, un résineux originaire de l'ouest de l'Amérique du Nord. La parcelle cadastrale dans laquelle sont réalisés ces travaux bénéficie du régime forestier conformément à l'arrêté d'aménagement n° 2012-043 en date du 12 avril 2012

Le montant total HT du projet s'élève à 14 000 € ; il est sollicité une subvention pour investissement forestier auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, à hauteur de 80 %, soit 11 200 €. Le montant des travaux est établi sur la base du devis estimatif élaboré par l'ONF.

Le plan de financement est donc le suivant :

- Subvention conseil Régional BFC : 11 200.00 €
- Autofinancement Ville Champagnole : 2 800.00 €
- Total : 14 000.00 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette opération et les travaux dans le cadre des « ilots d'avenir », le plan de financement et la demande de subvention auprès du Conseil régional selon les montants énoncés ci-avant. Il convient également de :

- s'engager à financer la part des dépenses qui ne sera pas couverte par la subvention
- prendre acte que le taux de financement est arrêté à 80 % maximum des dépenses hors taxes éligibles, plafonnées à 14 000 € par ha.
- prendre acte que le financement de la mise en place d'ilots d'avenir est conditionné à la signature d'une convention définissant l'ensemble des accords relatifs au suivi scientifique de l'ilot et au transfert des résultats de l'expérimentation, sur une durée minimale de 20 ans.
- s'engager à inscrire chaque année au budget de la commune, les sommes nécessaires à la bonne conduite des plantations ;
- prendre acte que seules les dépenses qui seront engagées dans un délai de 3 ans à compter de la notification de l'aide peuvent intégrer la demande de subvention
- s'engager à réaliser la totalité des travaux prévus au projet dans les délais impartis ;
- s'engager à mettre en place des dispositifs interdisant la circulation des véhicules à moteur autre que ceux des usagers autorisés ;

Vous voudrez bien approuver également la convention technique de suivi et d'expérimentation entre la ville et l'ONF.

Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer tout document et acte relatif à ce projet."

Avez-vous des questions ?

M. le Maire.- Si c'est une bonne affaire, ce sont nos petits-enfants et arrière-petits-enfants qui le sauront puisqu'il faut 80 ans pour faire un arbre.

M. Tissot.- L'ONF tente en effet une expérience.

Mme Girod.- Le cèdre devrait donc supporter le froid ?

M. Tissot.- *A priori* oui, donc ceux venant de l'ouest et d'Amérique du Nord.

M. le Maire.- On verra bien.

M. Tissot.- Ils ne savent pas trop, mais comme ils n'ont pas de solutions, ils font des tests en espérant que ça marche. Tout dépendra aussi de l'accélération ou pas du réchauffement climatique.

M. le Maire.- L'avenir nous le dira.

M. Tissot.- Y a-t-il des questions ? (*Néant*).

Je mets au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie.

HORS COMMISSION

13. Désignation d'un correspondant Défense

M. Tissot.- "Au début de ce mandat municipal au printemps 2020, notre assemblée n'avait pas désigné de « Correspondant Défense », comme lors des mandats précédents, la préfecture ne l'ayant pas demandé. Il convient à présent de le faire.

Pour rappel, ce correspondant constitue un interlocuteur privilégié pour les questions de défense. C'est un vecteur d'information, un interlocuteur du délégué militaire départemental ; ses missions recouvrent également le parcours de citoyenneté des jeunes et la mémoire.

Une formation sera organisée en octobre à Champagnole pour les correspondants défense par la Délégation Militaire Départementale du Jura, avec l'appui du Conseil départemental.

Il sera donc proposé de désigner un conseiller municipal en charge de cette question."

Les sujets traités par le correspondant défense sont : l'actualité défense, le parcours citoyen, le droit des anciens combattants, le recrutement des militaires, le service national universel et les plans communaux de sauvegarde.

Je propose la candidature de Véronique Delacroix puisque c'est elle qui s'occupe déjà de toutes les célébrations qui relèvent du devoir de mémoire, des plans communaux de sauvegarde, le parcours de citoyenneté et le recensement. Il n'y a donc pas que la défense.

Auparavant, Joël Vuillemin assurait brillamment ce rôle.

Y a-t-il des questions ?

M. Pernot.- Qu'en pense Madame Delacroix ?

M. le Maire.- Comme il s'agit d'une élection, je suis obligé de vous demander s'il y a d'autres candidats ? (*Néant*).

Mme Delacroix.- C'est la commission affaires générales qui vote les subventions à l'ONAC et nous avons de bonnes relations.

M. le Maire.- Je mets au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie.

(*Applaudissements*).

SEPTIÈME COMMISSION : FORET

7. Convention avec Côté Cour

M. le Maire.- Pascal Grenier est toujours retenu au Boulevard. Il nous a envoyé un message pour nous dire qu'ils n'avaient pas terminé leur réunion.

"L'association « Côté Cour » est une scène conventionnée Art, Enfance, Jeunesse, et participe au réseau de diffusion et d'éducation artistique créé par la Ligue de l'Enseignement de Franche-Comté. Depuis plusieurs années, la ville de Champagnole confie par convention à Côté Cour la diffusion de spectacles adaptés à chaque niveau scolaire.

Une interruption a eu lieu depuis le printemps 2020 et la pandémie, mais il convient de renouveler à présent cette action.

Une nouvelle convention de partenariat est donc proposée pour la prochaine année scolaire, avec reconduction les deux années suivantes, en vue de la programmation et l'organisation de spectacles vivants ayant une valeur artistique en direction des jeunes publics sur le temps scolaire.

L'aide financière prévisionnelle et annuelle de la commune est de 4 660 €, ce qui correspond à une participation de 10 € pour 466 places ; l'Oppidum est également mis à disposition.

Par ailleurs, la contribution des élèves dont les classes sont affiliées à La Ligue de l'Enseignement s'élève à 4 € par enfant, et à 5 € pour les classes non affiliées.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette convention selon les conditions susvisées. Vous voudrez bien autoriser le Maire à la signer, ainsi que les avenants permettant d'ajuster la participation financière en fonction du nombre d'enfants concernés."

Nous travaillons depuis de nombreuses années avec « Côté Cour » qui propose des spectacles toujours appréciés à l'Oppidum. Ceux-ci ont lieu sur le temps scolaire.

Mme David Rousseau.- Ce sont de très bons spectacles qui viennent de toutes les régions de France. Le réseau départemental distribue les spectacles dans le réseau scolaire. Ce sont vraiment des spectacles de grande qualité.

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ? (*Néant*).

D'après les retours que nous avons, les spectacles sont très appréciés par les enseignants et surtout par les enfants, ce qui est le principal.

Je mets au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

----- **Informations**

J'ai quelques informations à vous donner avant les questions diverses.

Le défilé du 14 juillet - en espérant qu'il fera beau - devrait partir de la mairie, montera la grande rue pour aller à Belle Frise. Cela se passera aux abords du kiosque, comme jadis.

Le Conseil municipal sera sur le kiosque !

Le prochain Conseil municipal aura lieu le mardi 20 ou le jeudi 22 septembre.

Le magazine municipal sera distribué entre le 4 et le 8 juillet. Vous allez en recevoir un

exemple, avec la carafe de la source de la Papeterie en couverture et le Tour de France en dernière page.

Ce Week-end aura lieu la Summer Swing festival.

Mme Martin.- Ce sera sur deux soirées, en commençant vendredi soir à 19 heures avec l'atelier jazz de Bruno Pechoux, suivi par deux groupes. Samedi soir, même chose.

Une restauration sera proposée par l'Harmonie municipale sur la place de la mairie.

M. le Maire.- J'espère qu'il y aura suffisamment de membres du Conseil municipal, sachant que je n'y serai pas. Parce que lors des dernières manifestations, concert de l'harmonie ou autres événements municipaux, il y avait très peu de membres de notre assemblée.

Questions diverses

Mme Rigoulet.- Pourrait-on faire installer des ventilateurs au plafond de la mairie ?

M. le Maire.- Ce n'est pas possible puisqu'il est classé.

M. Poux.- Suite à la fête foraine, on constate des dégradations, comme tous les ans. Cette année, un arbre a été partiellement coupé. Sur le Crassier, dont c'était la première utilisation, beaucoup de poteaux ont disparu. Un lampadaire est en train de tomber devant Aldi et un autre est cassé devant le cimetière. Je voulais savoir comme cela se passe pour ces frais.

M. le Maire.- Le problème est qu'il faut trouver le coupable.

M. Poux.- J'ai participé à la réunion avec les forains où ils nous remercient bien, mais derrière, ils laissent des dégradations.

M. le Maire.- Je ne pourrai que le leur rappeler fortement l'an prochain.

Il aurait fallu enlever un arbre car ils nous ont dit que cela ne passerait pas et ce n'est effectivement pas passé.

Nous avons une communication à faire afin de sensibiliser le Conseil municipal. Il s'agit du CNJS qui s'occupe du transport de personnes. La présidente, Nanou Pernot, nous a demandé de faire une communication auprès du Conseil municipal afin que tous les conseillers municipaux soient sensibilisés au manque de chauffeurs.

Mme Delacroix.- Vous devez tous connaître CNJS qui est une association qui permet de favoriser la mobilité des seniors, avec la Communauté de communes en appui, donc uniquement sur le territoire de la communauté de communes.

C'est pour les personnes âgées de plus de 60 ans qui auraient besoin de se déplacer pour des rendez-vous médicaux, mais pas uniquement, sous réserve qu'elles ne soient pas autonomes. Il leur faut des bénévoles pour assurer le transport de ces personnes sur le territoire de la communauté de communes. C'est en fait sur Champagnole que l'association a besoin de bénévoles pour assurer des transports. Donc si vous connaissez des personnes un peu disponibles, ou vous-mêmes, sachant que ce ne sont pas des journées de prises en totalité. Cela peut être deux transports dans la semaine.

La personne qui bénéficie du transport paie 4 € à l'association pour 1 heure, 7 € pour 2 heures, ou du moins dès qu'on dépasse une heure. Le bénévole est indemnisé sur la base de 0,55 € du kilomètre.

Si vous connaissez des chauffeurs susceptibles d'être volontaires, n'hésitez pas. Vous pouvez aussi communiquer sur l'existence de cette association, mais je pense que les personnes

qui en ont besoin connaissent.

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres questions diverses ?

Mme David Rousseau.- L'association CNJ Organisation de la Tram'jurassienne remercie la mairie et tout le personnel pour avoir mis à disposition les locaux, le personnel pour l'accueil de 1 600 personnes.

On a tracé 450 km de parcours. Nous avons 150 bénévoles.

Nous avons eu de la pluie et du soleil en journée.

Nous avons 90 % de satisfaits, voire plus.

Vous n'avez pas pu le voir dans le journal parce qu'il n'y a pas eu d'article.

M. le Maire.- On peut donc leur dire en direct qu'ils ont oublié puisqu'ils sont présents.

M. Tissot.- A la place, il y avait un article sur la catastrophe du Mont Rivel. Ils se sont donc juste trompés d'un mois !

M. Declety.- Ce sera rectifié.

Mme David Rousseau.- 70 personnes ne sont pas venues, peut-être à cause du temps. Nous avons également eu des désistements dus au Covid.

M. Pernot.- Comme la Communauté de communes a son mot à dire, ainsi que le Département au regard des subventionnements accordés, je crois que le temps des manifestations gigantesques est terminé, qu'il faut maintenant privilégier la qualité.

C'est pour cela que, l'année prochaine, je demanderai à l'association de réfléchir à l'idée qu'on ne dépasse pas, quoi qu'il arrive, 2 000 inscrits et que l'on travaille plus sur la qualité. Le temps de la course folle pour essayer de ramener beaucoup de monde est terminé. Ceci avec des préinscriptions de sorte qu'il n'y ait aucun déchet de nourriture trop commandée ou pas suffisante.

Mme David Rousseau.- Cette année, il n'y a eu aucun gaspillage.

Les ravitaillements étaient bien fournis et nous avons manqué de certains produits. On fera donc plus pour l'année prochaine.

M. Pernot.- C'est d'ailleurs un signe. J'y suis allé pour me rendre compte et les gens qui sont allés aux ravitaillements regrettaient qu'il n'y ait pas plus de produits locaux. Nous devons travailler sur de la charcuterie, des choses comme cela, et du Comté. Les bonbons Haribo ne sont pas ce qu'il y a de meilleur !

Je tiens à féliciter Catherine et toutes les équipes de bénévoles pour cet extraordinaire travail qui aurait mérité, j'en suis sûr, un long article dans la presse. Mais il n'est jamais trop tard pour bien faire.

Mme Lacroix.- Il y a beaucoup de camions qui viennent pour le bois à Taravent, ce qui fait qu'il y a pas mal de croisements. J'aimerais donc savoir si un élagage est prévu parce que cela devient très dangereux. Je ne parle pas que des agriculteurs, mais également pour ceux qui viennent.

M. le Maire.- Il y a des périodes d'élagage. On n'a pas le droit d'élagger avant le 31 juillet, ceci pour un problème de nidification, donc pour les oiseaux. C'est interdit de fin mars au 31 juillet.

Mme Lacroix. - Dans les arbres, d'accord, mais le long des routes ?

M. le Maire. - Le fauchage a lieu une fois par an. Nous avons aussi des contraintes de biodiversité à respecter, comme le long des routes départementales et nationales. Comme les agriculteurs rasant les champs, la biodiversité se fait maintenant sous les accotements des routes. Au niveau national, cela représente des centaines de milliers d'hectares.

On fera au mieux. Le directeur des services techniques a entendu.

Y a-t-il d'autres questions diverses ? (*Néant*).

La séance est levée.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est close à 20 h 29.

La Secrétaire de Séance,



Bénédicte RIGOULET,

Le Maire,



Guy SAILLARD,

